

TITRE(S) VISE(S) & NIVEAU(X) DE FORMATION

- Attestation de formation et de succès, le cas échéant, au certificat de capacité professionnelle « Pêche maritime à pied à titre professionnel » menant à la délivrance du permis de pêche à pied
- Fiche RNCP : [RS5141](#) (niveau non renseigné)

TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté du 06 mars 2015](#) modifié définissant le contenu du stage de formation conduisant à l'obtention de la capacité professionnelle « pêche maritime à pied à titre professionnel »
- [Code rural et de la pêche maritime : Sous-section 2](#) - Articles D921-67 à R921-75
- [Arrêté du 4 décembre 2020](#) déterminant les conditions de délivrance du permis de pêche à pied professionnelle

FINALITE(S)

- Reconnaissance d'une capacité professionnelle permettant d'exercer à titre professionnel
- Le certificat de capacité professionnelle PMPTP permet, à son (sa) titulaire, d'obtenir le permis de pêche national autorisant l'exercice du métier de pêcheur maritime à pied à titre professionnel et donc de vendre, en toute légalité et conformément aux réglementations en vigueur, le produit de sa pêche.
- Le titulaire de ce certificat de capacité, pourra, dans le cadre de l'évolution de son activité, développer sa petite entreprise de pêche à pied en diversifiant notamment le produit de sa pêche

PUBLIC(S) CONCERNE(S) & PREREQUIS FORMATION

- Toute personne, âgée de 18 ans, désireuse d'exercer le métier de pêcheur maritime à pied à titre professionnel, ayant un projet de création d'entreprise de pêche à pied
- Aucun prérequis formation n'est exigé
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : isabelle.riou@cefcfm.fr

OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Au sortir de la formation, le (la) stagiaire aura connaissance de la réglementation liée à son activité, connaîtra les enjeux environnementaux, sociétaux de la pêche à pied. Il (elle) sera également capable d'exercer l'activité de pêcheur à pied à titre professionnel conformément à la réglementation, en maîtrisant les savoirs, savoir-faire scientifiques et techniques, d'assurer la gestion de son entreprise, d'organiser et de mener à bien sa pêche, d'assurer la vente et la valorisation de ses produits en tenant compte de tous les aspects réglementaires et sécuritaires (environnement, tailles, périodes, conservation hygiène...)

DUREE(S) ET MODALITE(S) DE FORMATION

- **203 h pour un parcours complet, hors options**
- Formation constituée d'unités d'enseignements théorique et pratique dispensée en continu, en centre, en présentiel et en entreprise dans le cadre d'une période d'activité accompagnée, allant de 50h minimum à 90h, selon l'expérience du (de la) candidat(e)
- de 12 à 24 stagiaires

CONDITIONS D'ADMISSION AU(X) EPREUVE(S) ET DE DELIVRANCE DU TITRE

- Avoir suivi avec assiduité la formation
- Avoir satisfait aux épreuves des unités capitalisables constitutives de la formation PMPTP :
 - Evaluations en cours de formation (écrit ou oral) pour les unités d'enseignement général (UEG)
 - Examen avec délibération d'un jury pour les unités d'enseignement professionnel (UEP)
 - Ecrit : *présentation et notation d'un mémoire professionnel par les formateurs*
 - Pratique : *évaluation de la pratique professionnelle sur le terrain (période de stage)*
 - Oral : *soutenance orale du mémoire devant jury*
- Le (la) candidat(e) ayant validé chaque unité (système acquis/non acquis) est déclaré(e) admis(e)
- Le certificat de capacité professionnelle est délivré aux candidat(e)s ayant été admis(e)s et donne lieu à la délivrance, par les Affaires Maritimes, du permis de pêche national

PROGRAMME DE LA FORMATION

Unités	Objectifs	Contenus	Durées	
Accueil	Présentation de la formation (équipe pédagogique, contenu, objectifs, modalités ...)		30 mn	
Unités d'enseignement général (40h)	UEG 1	Situer les enjeux environnementaux, territoriaux et sociétaux de la pêche et s'adapter aux réglementations	20 h	
	UEG 2	Maîtriser et combiner savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques permettant de comprendre les activités de la pêche dans le milieu		
Unités d'enseignement professionnel et techniques (65 h)	UEP 1	Assurer la gestion technico-économique de l'entreprise	20 h	
	UEP 2	Organiser et mener sa pêche		
	UEP 3	Assurer la mise en marché et la valorisation des produits	Suivi administratif et comptable	20 h
			Analyse des résultats de l'activité et anticipation de la variabilité des revenus	
			Organiser son activité de pêche	
	UEP 2	Organiser et mener sa pêche	Comprendre et adapter les techniques à sa pêche	
Pratiquer sa pêche en respectant environnement et règles d'hygiène et de sécurité				
UEP 3	Assurer la mise en marché et la valorisation des produits	Conduire une activité de pêche professionnelle adaptée au marché et/ou contexte régional		
		S'assurer de la pérennité de son projet professionnel		
Unités Optionnelles (1)	UEO 1*	<i>Informatique et communication appliquée à l'activité</i>	<i>ND*</i>	
	UEO 2*	<i>Piloter son entreprise de pêche à pied</i>	<i>ND*</i>	
	UEO 3*	<i>Piloter son navire (option obligatoire pour les pêcheurs avec navire)</i>	<i>ND*</i>	
	UEO 4*	<i>Formation au plan de maîtrise sanitaire et à l'HACCP</i>	<i>ND*</i>	
Période d'activité accompagnée	Stage en milieu professionnel ayant pour objectif de former aux techniques de pêche dans le respect des réglementations, de la gestion de la ressource et de l'ergonomie (2)		90 h maximum	
Accompagnement et suivi du (de la) stagiaire	Visite entretien durant la période en entreprise		30 mn	
	Accompagnement à la rédaction du mémoire		7 h	
TOTAL HEURES (2), hors options et Examen Final (soutenance orale devant Jury)			203 h	

(1) Options non mises en œuvre dans le cadre de cette formation

(2) Cette durée peut être revue à la baisse en fonction des acquis et profil du (de la) candidat(e).

Dans ce cas précis, l'étude d'un positionnement préalable devra être soumis à la D.I.R.M. dont dépend le centre de formation

INTERVENANT(S)(ES)

- Enseignant(e)s et/ou formateur(trice)s pour adultes qualifié(e)s ou expérimenté(e)s dans les champs disciplinaires majeurs du programme ((biologie et écologie, commerce, économie, pêche à pied, techniques et méthodes associées, réglementation, hygiène ...)

DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

TARIF ET FINANCEMENT

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre ...)

La pêche à pied professionnelle dans le Golfe du Morbihan en VIDEO



Source vidéo : Comité Départemental des Pêches du Morbihan : <https://youtu.be/JE3jeqfeN10>

[Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne](#)

[Comité départemental des pêches 56](#)

[Comité départemental des pêches 22](#)

[Comité départemental des pêches 35](#)

[Comité départemental des pêches 29](#)

